Pour vote



Ecole des Sources

Ecole publique des Sources Route d'Ancy 69210 Savigny tel : 04 74 01 13 51

Mél: elementaire.savigny@laposte.net http://ecole.savigny69.free.fr

Compte-rendu du conseil d'école du 9 novembre 2006

Séance ouverte à 19 h 00.

Présents : -Pour la municipalité : M. Martinon (Maire).

-Pour les parents : Mes Cottancin, Techens, Laurent, Chenard-Feugereux (titulaires).
-Pour les enseignants : Mes Guyot, Commarmond ; M. Bellynck, Amblard, Lagrange (Dir.).

-Dden: Me Roger.
-IEN: Me Leroux.

-Enseignants : Me Perrussel (congé parental), Me Lonné. -Municipalité : M. Sachon (resp. services techniques).

-Parents: Me Lopez.

Ordre du jour:

Excusés:

1- Règlement intérieur de l'école.

2- Rentrée 2006 : organisation pédagogique. Pour information

3- Rentrée 2006 : fonctionnement matériel et financier.
 4- Rentrée 2006 : travaux et aménagement de l'école.

Pour consultation et avis

5- Projet d'école 04/08. *Pour information*

6- Projets : classe transplantée, chorale, sorties. *Pour consultation et accord*

7- Coopérative scolaire : bilan, prévisions. *Pour avis et accord*

Préambule :

- Me **Guyot** assure la prise de notes au cours de cette réunion.

- Les personnes présentes approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'école en date du 4 juillet 2006.

- Présentation des représentants des parents d'élèves. Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se sont déroulées le 13 octobre 2006. La participation a été de **54** % (- 13 points par rapport aux élections 2005). Ont été élues à l'unanimité :

Titulaires: Mes Chenard-Feugereux (CP), Laurent (CE1), Cottancin (CE2), Techens (CM1), Lopez (CM2)

Suppléantes: Mes De Freitas (CP), Bezin (CE1), Dumas (CE2), Dufour (CM1), Dargère (CM2).

1-Règlement intérieur de l'école :

Le règlement en cours n'ayant fait l'objet d'aucune demande de modification et aucun point administratif nouveau ne nécessitant un ajout, M. Lagrange propose qu'il soit reconduit pour cette année en l'état.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

M. Lagrange propose en outre de créer une commission afin de reformuler le dit règlement. Me Cottancin demande s'il y a eu des problèmes pour revoir le règlement. M. Lagrange précise qu'il n'est pas question de changer le règlement, mais qu'il trouve celui-ci peu lisible et peu parlant : il aimerait s'inspirer du règlement conçu par le collège qui se présente de façon tripartite (parents/élèves/enseignants) et notifierait clairement les droits et devoirs de chacun. Contact sera pris auprès des parents, de la municipalité et du Dden pour fixer les modalités de réunions.

2- Rentrée 2005 : organisation pédagogique :

a) L'équipe enseignante :

Les enseignants titulaires sont toujours les mêmes, à savoir : Me Perrussel, Me Guyot, Me Lonné (1/4 de décharge), Me Commarmond (Remplaçante rattachée à l'école), M. Lagrange, M. Amblard et M. Bellynck. Me Perrussel étant en congé maternité à la rentrée, son remplacement est effectué par Me Commarmond qui connaît bien l'école. Le retour de Me Perrussel est prévu fin avril. Compte tenu de ce congé et du manque d'informations sur la personne remplaçant Me Perrussel avant la rentrée, la répartition des classes a été modifiée de la façon suivante :

Me Guyot prend en charge le CP, M. Lagrange le CE1, M. Amblard le CE2, Me Commarmond le CM1 et M. Bellynck le CM2.

b) Les enfants :

Les effectifs actuels sont légèrement inférieurs aux prévisions de l'année dernière suite à de nombreux déménagements, soit **113 élèves inscrits**. M. Martinon annonce la construction d'un lotissement et donc une arrivée proche de nouvelles inscriptions.

La répartition s'effectue de la manière suivante :

CP: 25 élèves.
 CE1: 23 élèves.
 CE2: 22 élèves.
 CM1: 17 élèves.
 CM2: 26 élèves.

Les prévisions pour l'année prochaine sont plus optimistes car les grandes sections sont actuellement au nombre de 33, ce qui donne en prévision 120 élèves. Il sera nécessaire, vu leur nombre, de répartir les CP dans deux classes ce qui entraînera plusieurs doubles niveaux (répartition type: un CP pur, un CP/CE1, un CE1/CE2, un CE2/CM1, un CM1/CM2). L'équipe enseignante y réfléchit déjà depuis juin 2005: elle informera les parents de la répartition des enfants dans la classe dès qu'une décision définitive sera prise.

c) Les activités :

Tous les enseignants se sont engagés dans l'Usep cette année encore. Le cross, première rencontre de l'année, a lieu mardi 14 novembre 2006 au parc de Lacroix-Laval.

Les classes de cp et cel vont cette année encore à la piscine : les CP les jeudis à 15 h 00 tout au long de l'année et les CE1 le lundi à 15 h 00 jusqu'aux vacances de février, les grandes sections de maternelle prenant le relais à cette date.

L'anglais est enseigné, après quelques péripéties, en CE2 par M. Amblard (qui suit une formation « quasi obligatoire » un jeudi matin sur 2, remplacé par un enseignant) et en CM par Me Venet, intervenante en langue, dans la mesure de ¾ d'heure par semaine et par classe.

Dans le cadre d'une convention signée avec le CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants), les classes de CP et CE1 accueillent cette année tous les jeudis après-midi deux étudiants de première année. Ils interviennent dans chaque classe, dans le cadre d'un projet établi avec l'enseignant, pendant environ 20 mn et sont en situation d'observation le reste du temps.

Cette année encore, Me Perraud et Me Bonnet tiennent une permanence à la BCD les lundis et vendredis après-midi, ce qui permet aux enseignants d'envoyer des groupes d'enfants emprunter des livres.

d) Divers:

Pour des raisons de sécurité, le fonctionnement de la cantine va être modifié sous peu : il y aura deux véritables services. Les maternelles et cycles 3 de l'école des sources mangeront au premier service (11 h 30 à 12 h 15), les cycles 2 de l'école des sources et l'école Saint-Martin au second (12 h 30 à 13 h 15). Me Laurent demande si cela ne présente pas trop de risques d'avoir les CM et les maternelles dans la même cour. M. Lagrange précise que l'organisation n'est sûrement pas définitive et peut être modifiée si cela s'avère trop risqué pour les petits. La question est renvoyée à M. Martinon qui l'étudiera : une surveillance séparée en utilisant les deux cours peut être envisagée.

L'étude fonctionne cette année sur le même principe que l'année précédente à savoir une étude régulière tous les soirs de 16 h 30 à 18 h 00 surveillée par Liliane Ducarre. Une deuxième étude est débloquée à partir du $27^{\text{ème}}$ élève inscrit, elle est assurée par un enseignant. A ce jour, il y a deux études quasiment tous les soirs, sauf les veilles et retours de vacances. Suite au plan Vigi-pirate et pour permettre aux parents de venir chercher leur enfant à toute heure de l'étude, toutes les portes d'accès de l'école sont fermées sauf la porte se situant face à la classe de M. Lagrange (classe d'étude chaque soir). Les enseignants remercient la municipalité pour le déblocage de cette deuxième étude ; cela permet de séparer les cycles 2 et 3, et favorise le calme. Ils précisent en outre que si les devoirs ne sont pas obligatoirement à faire durant ces études, les surveillants incitent les enfants à les faire ne serait-ce que pour s'avancer et prendre de bonnes habitudes de travail.

3/4- Fonctionnement et travaux.

M. Lagrange propose que les points 3 et 4 soient traités en même temps.

Les enseignants remercient la municipalité pour tous les travaux effectués durant les vacances et depuis la rentrée :

- Un préau dans la cour.
- Deux tableaux muraux.

Les enseignants tiennent à signaler une nouvelle fois les excellentes relations entre l'école et la municipalité ainsi que l'intérêt que celle-ci porte aux écoles publiques et aux enseignants de la commune.

Néanmoins quelques points restent à traiter (ils feront l'objet de courriers officiels auprès des services municipaux concernés) :

- Les enseignants demandent s'ils peuvent utiliser la salle pluridisciplinaire comme une vraie salle de travail (peinture, travaux scientifiques), c'est-à-dire pouvoir y laisser des armoires et des rangements, afficher les travaux au mur. Ceci n'empêcherait pas l'utilisation de cette salle par des associations mais nécessiterait que celles-ci remettent les tables suivant un plan affiché au mur et n'utilisent pas le matériel entreposé. En contrepartie, l'école s'engage à laisser cette salle propre pour les réunions.
- M. Lagrange signale qu'il est obligé de laisser la lumière en permanence dans sa classe et cela même par beau temps. Il demande s'il est possible de réfléchir à une solution pour éviter ce gaspillage, par exemple mettre des velux comme en maternelle. M. Martinon précise que les velux vont augmenter la chaleur en été, Me Roger ajoute qu'il y a fréquemment des fuites sur les velux posés après construction. Il semble qu'il n'y ait pas de solutions immédiates. La discussion est close.
- Les enseignants demandent une nouvelle fois s'il est possible de planter un arbre dans la cour (l'endroit est déjà déterminé) afin de rendre celle-ci plus en harmonie avec son milieu. Cela amènerait de plus un peu de fraîcheur et d'ombre en été. Cette plantation pourrait coïncider avec une cérémonie ou un anniversaire pour revêtir une certaine solennité.
- Demande est faite de pouvoir utiliser le petit espace en herbe au-dessus du parking pour faire un jardin potager.
- Très souvent, entre 10 et 20 fois par récréation, les ballons passent par-dessus le mur de la cour (côté butte). Outre le fait que cela oblige un va-et-vient incessant, les enfants sont à chaque fois, même pour un temps très court, hors de la vue des enseignants quand ils vont chercher ces ballons. Danger augmenté par la présence vers les arbustes de nombreuses guêpes en été. Pour éviter cela, les enseignants demandent s'il est possible d'installer un filet à ballon sur ce mur pour limiter les « excursions » à l'extérieur.

Dans le cadre du budget 2006, l'équipe enseignante formule plusieurs pistes d'investissement concernant l'école élémentaire :

- Les enseignants renouvellent leur demande que le préau supérieur soit fermé (hors d'air) afin d'être utilisé pour les répétitions de la chorale ou de la fête d'école.

L'équipe enseignante, après accord de la municipalité, a acheté sur les crédits fournitures, **3 unités centrales pour remplacer les ordinateurs obsolètes de la BCD** qui ne permettaient pas un travail correct (ces unités trop vieilles seront formatées et remises dans l'atelier pour l'étude et la classe de ce1). Il y a donc maintenant dans l'école 8 ordinateurs permettant une connexion à Internet et utilisés régulièrement par les classes.

Cette connexion Internet implique certaines obligation, telle que la nécessité d'utiliser un anti-virus. **Actuellement l'école utilise un anti-virus gratuit (AVG free) mais celui-ci s'arrête définitivement en janvier 2007.** Une solution doit être trouvée pour 2007 : demande est donc faite d'engager une réflexion sur l'achat, commun ou pas avec la municipalité, d'un anti-virus permettant la mise à jour chaque année avec paiement administratif. M. Lagrange reprendra contact avec la mairie pour régler cette question.

Me Techens demande s'il existe un filtre (contrôle parental) sur les ordinateurs. **Les enseignants rassurent les parents car la connexion Internet s'effectue par le biais du centre Erasme qui filtre automatiquement le contenu.** M. Lagrange se charge de vérifier dans quelle mesure et si d'autres précautions sont à mettre en place.

L'école a besoin de claviers et de souris pour les vieux ordinateurs : un appel est donc lancé à toute personne susceptible de donner ce type de matériel.

M. Lagrange rappelle que le site de l'école se met en place et que de plus en plus d'informations y figurent. Que les parents n'hésitent pas à le consulter et à laisser leur avis sur : http://ecole.savigny69.free.fr

5- Projet d'école.

Les résultats des évaluations ce2 cette année encore sont bons. On attend les résultats de la circonscription. A noter cette année, une légère baisse en résolution de situations problèmes. Pour autant, l'équipe enseignante ne prévoit pas d'avenant particulier au projet et poursuit celui-ci tel que prévu.

6- Projets : classe transplantée, chorale, sorties.

Classe transplantée: M. Bellynck organise cette année avec les CM2 une classe transplantée scientifique à Toulouse. Celle-ci aura lieu entre avril et juin: M. Bellynck préfèrerait les mois d'avril ou mai, afin d'exploiter cette classe mais actuellement l'organisation choisie, la FOL, n'est pas en mesure de donner les disponibilités du centre d'accueil. Le thème de cette classe sera l'aéronautique avec au programme: fabrication d'un planeur, d'une fusée, visite de la cité de l'espace, des usines d'Airbus avec l'intervention de professionnels. Ce programme n'est pas définitif et peut subir des modifications. Le conseil d'école remercie les parents qui en participant aux ventes de pizzas aident à la réalisation de cette classe.

Chorale : la chorale se produira le 9 décembre pour le téléthon. Les modalités ne sont pas encore fixées et les parents seront tenus informés dès que possible. De plus, cette année la chorale ne se produira pas pendant la fête d'école, que les enseignants aimeraient d'ailleurs voir se faire à l'école cette année, mais plus tôt dans l'année.

Cinéma: l'école poursuit sa collaboration avec le CCA de Sain-Bel et 3 séances sont déjà programmées. Les CP, CE1 et CE2 iront voir « mon ami Totoro » le 16 novembre ; les CP et CE1 verront « Piccolo, Saxo et Cie » le 22 janvier ; les CE2, CM1 et CM2 : « Serko » le 5 février. Toutes les classes iront au cinéma à pied ce qui permet de ramener le coût total de 5,30 à 3,00 € par enfant et par séance. Cette économie permettra cette année aux classes de CP, CE1 et CE2 d'assister au spectacle de Noël organisé le 15 décembre à l'école maternelle. Pour la classe de CM1, cela permettra d'organiser une sortie dont le thème est le moyen-âge. Quant au CM2, l'argent économisé servira au paiement de la classe transplantée.

Me Cottancin demande pourquoi aller au cinéma si souvent, sortie que les enfants font souvent avec leurs parents, plutôt que du théâtre, opéra, concert, etc. M. Amblard précise que d'une part nous avons un partenariat avec le cinéma de Sain-Bel dont la commission scolaire est performante et travaille en étroite liaison avec les enseignants, d'autre part que tous les enfants ne vont pas au cinéma et que celui-ci fait partie intégrante de notre culture. M. Lagrange informe les parents que les films proposés ne sont pas toujours des films grand public et qu'un travail en amont et en aval est systématiquement fait pour chaque séance. Il n'est pas impossible qu'une classe mène un projet théâtre ou opéra un jour ; il faut savoir que cela doit relever du choix de chaque enseignant et d'un projet pédagogique précis. Pour l'instant ce n'est pas le cas, peut-être du fait que ce type de projet demande un investissement important, pédagogique et financier. En tout état de cause, M. Lagrange rappelle que rien n'est immuable et que les enseignants n'emmène pas les classes au cinéma seulement pour « aller au cinéma ».

7- Coopérative scolaire : bilan et prévisions.

Rapidement, vue l'heure tardive, M. Lagrange rappelle que sans un don de l'APE en début d'année, la coopérative scolaire aurait démarré l'année avec un budget plus que limité : les enseignants remercient celle-ci. M. Lagrange **fera passer à chaque famille un bilan détaillé de l'année ainsi qu'un appel à cotisation qu'il rappelle être fixée à 1,50 € par enfant scolarisé** (cotisation donnée à titre indicatif et non obligatoire). Le conseil d'école compte sur la solidarité des parents pour permettre à la Coopérative scolaire de continuer à exister. Parallèlement, d'autres idées pour apporter des fonds sont à l'étude : ventes au récréations, etc.

Questions supplémentaires :

Me Cottancin demande quel est le bien fondé de la réunion générale en début d'année, étant donné que 22 familles seulement étaient présentes et que les mêmes informations ont été données aux réunions de classe.

M. Lagrange répond que tout d'abord cette réunion d'informations est obligatoire. Ensuite, c'est lors de cette réunion que des informations importantes, par exemple sur le conseil d'école et les représentants des parents, sont données. Ces informations ont été données dans les classes cette année à sa demande, suite au peu de parents présents à la réunion générale. Pour l'année prochaine, la réunion générale aura lieu mais les informations ne seront pas redonnées lors des réunions de classe qui doivent rester orientées essentiellement sur le côté pédagogique et n'ont pas vocation à traiter l'aspect administratif. Les parents qui ne se seront pas déplacés lors de cette réunion pourront toujours prendre rendez-vous avec le directeur pour obtenir ces informations. Ils serait toutefois souhaitable que les parents assistent en nombre à cette réunion!

Me Cottancin demande où en est la question des rythmes scolaires.

M. Lagrange informe le conseil qu'un premier projet proposé par M. Javaudin, Inspecteur d'Académie, suite aux consultations a été envoyé aux écoles : Savigny travaillerait sur une semaine de 4 jours ½, avec travail 2 mercredis sur 3 pour les enfants. La décision définitive interviendra le 16 novembre.

La séance est levée à 21 h 50.

Le secrétaire de séance : Me Guyot Le président : M. Lagrange